

GARANTIR LE RESPECT DE LEUR CHOIX DE VIE AUX PERSONNES AGEES

En cohérence avec les orientations du volet vieillissement du Schéma Départemental de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SDOSMS), le Conseil général souhaite garantir par son action le respect du choix de vie de chaque personne âgée.

A11 - Agir pour le maintien des personnes âgées dans la vie citoyenne

Le Conseil général entend agir pour garantir aux personnes âgées une vie sociale intégrée harmonieuse au quotidien et permettre l'expression de leur citoyenneté.

A11.O1 - Poursuivre la mise en place des Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) comme validé dans le SDOSMS, au fur et à mesure des besoins exprimés par les territoires

Les CLIC sont des structures de proximité, autorisées et financées par le Conseil général pour :

- donner de l'information sur les ressources gérontologiques du territoire,
- garantir l'égalité d'accès aux services médico-sociaux à domicile, la cohérence et l'efficacité de leurs interventions,
- coordonner et animer le réseau d'acteurs gérontologiques du territoire.

Fin 2009, le Pays du Doubs central, le Pays de l'Aire urbaine, le Pays du Haut-Doubs et la Ville de Besançon intra-muros seront couverts par un CLIC. A terme, l'ensemble du territoire départemental devrait disposer de sept CLIC.

A11.O2 - Développer des synergies entre les champs de la santé, du social et du médico-social pour permettre des politiques coordonnées et globales au service de la personne en perte d'autonomie

L'acuité des besoins en santé mentale rend nécessaire de conforter leur prise en charge selon des principes novateurs et de développer des articulations sanitaires, sociales et médico-sociales.

Par ailleurs, le référent social ou médico-social a pour mission de veiller à ce que l'ensemble des interventions à domicile concourent à la satisfaction des besoins de la personne aidée. Lorsque ce n'est plus le cas, notamment du fait de l'évolution de ces besoins ou de dysfonctionnements dans les prises en charge, le référent se charge d'alerter le CLIC ou le réseau de santé qui organise si nécessaire un temps de régulation et de synthèse avec les acteurs impliqués pour rechercher les solutions aux problèmes posés.

A11.O3 - Participer activement à l'exécutif de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Franche-Comté

Les ARS sont des établissements publics de l'Etat à caractère administratif qui ont pour mission de définir et de mettre en œuvre un ensemble coordonné de programmes et d'actions concourant à la réalisation des objectifs de la politique nationale de santé ainsi que des principes de l'action sociale et médico-sociale. Elles contribuent également au respect de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie.

Les missions de ces agences croisent les compétences des Conseils généraux dans l'ensemble du champ médico-social. A ce titre, la collectivité départementale devra tout mettre en œuvre pour être présente au comité de surveillance de l'ARS Franche-Comté, mais surtout en tant que membre actif dans les deux commissions de coordination de politiques publiques de santé qui sont compétentes pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions dans les domaines :

- de la prévention, de la santé scolaire, de la santé au travail et de la protection maternelle infantile,
- des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux.

La recherche de complémentarité entre le social, le médico-social et les soins que la collectivité a toujours jugée comme indispensable peut trouver sa réponse avec la mise en place des ARS sous réserve que cela se fasse dans le respect des responsabilités de chacun.

A11.O4 - Développer une politique harmonieuse de communication et d'information envers les personnes en perte d'autonomie en tenant compte de la mission d'information générale de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), du plan Alzheimer de l'Etat et du site Internet de l'Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie (URCAM)

Dans un premier temps, il sera vérifié si le site d'information gérontologique « Préservation de l'Autonomie des Personnes Agées » (PAPA) mis en place par l'URCAM et géré demain par l'ARS peut devenir le site d'information généraliste pour les Doubiens.

Dans un second temps, une base de données informative devrait être mise en place à destination et avec le concours des CLIC et réseaux de santé gérontologiques.

A11.O5 - Favoriser l'expression citoyenne des personnes âgées au niveau départemental et local

Au niveau départemental, la nécessaire existence et le soutien au Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) sont réaffirmés.

Un travail sera mené pour mobiliser le CODERPA afin de :

- conduire une réflexion pour améliorer la représentativité des usagers et son effectivité dans les Conseils de Vie Sociale (CVS),
- déterminer les conditions de mise en place de structures de type Conseils des Sages, après analyse du fonctionnement du Conseil des Sages de Besançon,
- mettre en place des actions de communication en direction des personnes âgées pour favoriser leur accès aux différentes prestations culturelles à caractère départemental – local.

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

- Achever la couverture de l'ensemble du territoire départemental par des CLIC : un pour le Pays Horloger et le Pays des portes du Haut Doubs, un pour le Pays Loue-Lison, un pour la Couronne de Besançon par extension du territoire d'intervention du CLIC bisontin
- Mieux organiser l'interface entre le social, le sanitaire et le médico-social par la coordination de chaque CLIC avec le réseau de santé gérontologique de son territoire, outil similaire au CLIC dans le champ sanitaire

- Contribuer à la mise en place, dans chaque territoire de santé, d'une filière gériatrique complète pour assurer à toute personne âgée une prise en soins globale coordonnée par la mise en place de référents
- Travailler en lien avec l'Etat et la Région sur un cursus de formation commun de niveau 5 (aides soignantes, aides médico-psychologiques, auxiliaires de vie sociale) afin de favoriser l'émergence d'une culture commune aux professionnels médico-sociaux
- Prendre toute sa place dans les différentes commissions de l'ARS (2010-2011)
- Travailler en partenariat sur la mise en place d'un site d'information gérontologique généraliste
- Encourager la recherche et la diffusion d'expériences en faveur de l'expression citoyenne

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - Mise en place des CLIC
 - Commissions de l'ARS auxquelles participe le Conseil général
- Exemples d'indicateurs de résultat
 - Couverture du département en CLIC
 - Participation active du Conseil général à l'ARS
 - Mise en place d'un site d'information gérontologique généraliste et partenarial

A12 - Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées et développer le maintien à domicile et les modes d'accueil diversifiés

A12.O1 - Adapter et moduler le contenu des plans d'aide en étant au plus près du besoin de la personne âgée dans une logique de qualité et de « maîtrise des coûts »

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile a été mise en place dans le Doubs sans restriction pour toutes les personnes qui remplissent les conditions légales d'âge, de résidence et de degré de perte d'autonomie.

Tout en respectant le principe légal de libre choix de son intervenant par le bénéficiaire, le recours au mode prestataire a été encouragé par rapport à l'embauche directe (modes gré à gré et mandataire), car, outre le fait que nombre de personnes, notamment les plus isolées et les plus dépendantes, n'ont pas toujours les capacités d'exercer pleinement la fonction d'employeur, le recours à un service prestataire permet :

- d'envisager la professionnalisation réelle des intervenants,
- d'assurer, par la présence d'un responsable d'équipe, que les prestations soient conformes aux besoins de la personne aidée.

La mise en œuvre de plans d'aide mixtes (cumul gré à gré et prestataires ou cumul mandataire et prestataire) sera encouragée, notamment pour les services ne nécessitant pas une formation approfondie (aide ménagère...).